



Union SNUI – SUD Trésor

Communiqué de presse

Mardi 27 Octobre 2009

## Les vraies raisons de la proposition portant sur la suppression du bouclier fiscal et de l'ISF

Les débats parlementaires sur la loi de finances 2010 ont donné lieu à plusieurs contre-propositions fiscales. Certaines sont étonnantes bien que semblant avoir le vent en poupe. Il en va ainsi de la proposition de supprimer simultanément l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et le bouclier fiscal.

Il est intéressant de noter qu'une telle proposition reconnaît explicitement que le bouclier a toujours été véritablement destiné aux contribuables les plus aisés (notamment ceux qui sont soumis à l'ISF) et non aux plus modestes, comme cela a pourtant été souvent avancé depuis la création du bouclier (fin 2005)...

Les effets d'une telle opération seraient les suivants.

- La suppression du bouclier fiscal alourdirait dans un premier temps l'impôt de ceux qui en bénéficient (environ 14 000 en 2008).
- Mais les redevables de l'ISF (565 000 en 2008) bénéficieraient d'un allègement d'impôt significatif, d'autant plus important que leur patrimoine imposable à l'ISF est élevé.
- Parmi eux, ceux qui bénéficient du bouclier fiscal feraient leurs comptes : en général, ils paient plus d'ISF qu'ils ne reçoivent de versements au titre du bouclier fiscal. Ils seraient donc globalement gagnants.

Avec une telle « réforme », on assisterait à une baisse importante de la fiscalité du patrimoine : en effet, le bouclier fiscal a coûté 458 millions d'euros en 2008 à l'Etat et l'ISF lui en a rapporté 3,8 milliards. La différence, soit plus de 3,3 milliards d'euros, resterait donc à la charge de l'Etat, c'est-à-dire du contribuable national (notamment des classes moyennes et modestes), ou viendrait creuser les déficits publics.

En l'état, une telle réforme allègerait donc une fois de plus la fiscalité du patrimoine alors que ce dernier représente une source de richesse, partie intégrante de la capacité contributive.

En supprimant l'ISF, sans retoucher aux droits de succession et de donation et sans réinventer plus globalement une imposition du patrimoine à l'assiette large, on continuerait en réalité d'alimenter la machine à inégalités.